Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_025-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DELIBERATION N° 2026-025

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 03 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Daniel GARCON, 1er adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Monsieur David GUELE, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Pierrick RUELLAN, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Madame Lucie SORT, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT

ABSENTS- PROCURATIONS : Monsieur Olivier COMPAIN, procuration donnée à Monsieur Daniel GARCON, Madame Manuella FERON, procuration donnée à Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Guillaume MOUSSON, procuration donnée à Madame Sandra MACE, Monsieur Richard JOUQUAN, procuration donnée à Monsieur Mathieu SIMON
ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Flavie GREBERT

Madame Sandra MACE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-025 - Ressources humaines - Tableau des effectifs des emplois permanents

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BLOUIN

Le rapporteur expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_025-DE

Considérant le besoin de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité à compter du 01/05/2026 comme suit :**

N° et date de la délibération créant l'emploi	Filière	Catégorie	Cadre(s) d'emplois	Grade(s)	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant
2026-024 du 09/04/2026	Technique	C	Adjoint Territorial	Adjoint Territorial	Adjoint Technique	Technique	35/35	Pourvu
2026-024 du 09/04/2026	Technique	C	Adjoint Territorial	Adjoint Territorial	Adjoint Technique	Technique	35/35	Pourvu
2026-024 du 09/04/2026	Technique	C	Adjoint Territorial	Adjoint Territorial	Adjoint Technique	Technique	35/35	Pourvu

- **Dit que la précédente délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces nécessaires liées à l'application de cette délibération.**

POUR COPIE CONFORME,

Le 1er Adjoint,

M. Daniel GARCON



La secrétaire de séance,

Mme Sandra MACE